



## Engagement après signature devis

Par **Golloum**, le **08/07/2024** à **07:12**

Bonjour, Mon devis pour changement de fenêtres spécifie:

"Fournitures, livraison, et pose en dépose totale: 1"

"Echafaudage 1/2 journée- quantité: 1"

-Est ce que le terme 'en dépose totale' signifie bien qu'il inclut la dépose des anciennes fenêtres?

-Si l'entreprise a besoin de l'échafaudage pour 1 jour complet ou plus, suis-je tenu de payer? (je comprend qu'ils estiment que 1/2 journée sera suffisante et que je m'engage uniquement sur ce temps).

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Isadore**, le **08/07/2024** à **08:48**

Bonjour,

[quote]

Est ce que le terme 'en dépose totale' signifie bien qu'il inclut la dépose des anciennes fenêtres?

[/quote]

Oui, puisque "dépose totale" signifie que l'on retire totalement les anciennes fenêtres, et l'on suppose de toute façon que l'artisan ne va pas pouvoir installer les nouvelles fenêtres comme il s'y est engagé sans retirer les anciennes.

[quote]

Si l'entreprise a besoin de l'échafaudage pour 1 jour complet ou plus, suis-je tenu de payer?

[/quote]

Non, sauf faute de votre part (par exemple si vous stationnez un véhicule de sorte à empêcher le démontage de l'échaffaudage). Vous payez une prestation, si l'artisan s'est trompé dans son chiffrage c'est son problème. Le devis l'engage à mener les travaux à bien pour le prix convenu et dans les règles de l'art, comme il vous engage à payer l'artisan et à lui laisser l'accès au chantier.

Par **Golloum**, le **08/07/2024** à **23:07**

Merci beaucoup pour votre réponse